



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données  
Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

Secrétariat général DSAS  
M. Alexandre Grandjean  
Rte des Cliniques 17  
1700 Fribourg  
*Courriel*

**Autorité cantonale de la transparence et  
de la protection des données ATPrD**  
**Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und  
Datenschutz ÖDSB**

**La Commission**

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08, F +41 26 305 59 72  
www.fr.ch/atprd

—  
**Réf:** LS/coc 2015-PrD-202  
**Courriel:** secretariatatprd@fr.ch

*Fribourg, le 14 octobre 2015*

## **Ordonnance sur le registre des professions de la psychologie**

Monsieur,

Nous nous référons à votre courriel du 24 août 2015 concernant l'objet cité en référence et vous remercions de nous avoir consultés à ce sujet.

La Commission en a traité lors de sa séance du 6 octobre 2015. Elle ne se prononce que sur les aspects relatifs à la protection des données et à la transparence (art. 30a al. 1 let. b de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données, LPrD ; art. 40 let. c de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents, LInf).

### **I. Sous l'angle de la protection des données**

La Commission relève que la base légale formelle de cette ordonnance sur le registre des professions de la psychologie est régie à l'art. 38ss de la loi. Elle tient également à relever que sur la base de l'art. 40, le Conseil fédéral a la compétence de régler la problématique en question. Suite à cela, elle n'a pas de remarques supplémentaires à faire à ce sujet.

### **II. Sous l'angle de la transparence**

La Commission n'a pas de remarque particulière à vous transmettre.

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Laurent Schneuwly  
Président